

Réunion restreinte Commission des Jeunes

Vendredi 14 Janvier 2022

Présents : LARRIEU Jean-Claude (Président), CROS Jacques et LARRIEU Elodie

CHAMPIONNATS

La commission avait repoussé la fin des compétitions jusqu'au 13 février 2022 pour les catégories U19, U17 et U15 afin de disposer de 3 journées supplémentaires de rattrapage pour programmer les nombreuses rencontres reportées pour raison sanitaire et/ou climatique dans l'ordre initial prévu au calendrier.

Au fur et à mesure des nouvelles demandes de reports de rencontres, celles-ci sont reprogrammées à l'identique ce qui entraîne des modifications en cascade et des difficultés organisationnelles aussi bien pour les réceptions, les déplacements et la désignation des arbitres. La commission décide donc de figer le calendrier existant.

Certaines équipes étant malheureusement plus touchées que d'autres, toutes leurs rencontres ne pourront être repositionnées faute de dates disponibles. La commission ne pouvant les programmer en semaine (hors match de coupe prévu par les règlements), elle invite les clubs concernés à s'entendre pour proposer une date.

Nous vous rappelons néanmoins que conformément à l'article 17 des RG-DPA, si le nombre de matchs est différent dans une poule, le classement sera établi au quotient à la fin de la 1ère phase.

U13

Compte tenu des nouveaux reports de rencontres pour raison sanitaire, la commission décide de déplacer la dernière journée des championnats U13 du 29 janvier 2022 au 05 février 2022 afin de disposer d'une nouvelle date de rattrapage.

COUPES

Selon l'extrait du P.V. de la Commission départementale des Compétitions Jeunes du 14.01.2022 :

« Par duplication du protocole fédéral et régional sur les coupes nationales et régionales, la C.D. Jeunes ne pourra accéder à un report d'une rencontre de Coupe Départementale de l'Encouragement des catégories U17 et U15 pour cause de COVID, les calendriers ne



permettant pas des reports.

Ainsi, si le club ne peut pas aligner des joueurs autres que ceux figurant sur le tableau des cas CONTACT, la C.D. Jeunes sera malheureusement contraint de le déclarer forfait (sans pénalité financière). »

FESTIVAL FOOT U13 – 2^{ème} TOUR

Le 2^{ème} tour aura lieu le Samedi 22 Janvier

L'équipe notée en rouge recevra le plateau

Poule A	Poule B
F.A. Bourbaki Pau	Biarritz
Artix	Pau Portugais
Pau F.C.	Arthez L. Audejos
Ardanavy	Lescar

Poule C	Poule D
Bayonne Aviron	F.C. Lons
Morlaas EB	Labourdins Ustaritz
F.C. Luy de Bearn	Taron Sevignacq
Orthez	G.J. Uscg/Pyr

Poule E	Poule F
La Ribère	Gan
Hasparren	Esman
St Jean de Luz	St Palais
G.J. Miey de Bearn	Boucau

Poule G	Poule H
Jurançon	Hiriburuko
St Jean Pied de Port	Pau Bleuets
Mauléon	Bayonne Croisés
Bournos	Ent. Ledeuix/Ehb

FORFAITS

U13 Niveau 2 Poule B => Kamboko Izarra 1 (1^{er} forfait – match n° 52880.1)

U13 Niveau 3 Poule A => Bidache 1 (1^{er} forfait – match n° 53013.1)

U19 Interdistrict Poule A => Ent. Marsan/Ygos/Asb 1 (1^{er} forfait – match n° 51628.1)

U19 Interdistrict Poule B => F.C. Luy de Bearn 1 (1^{er} forfait – match n° 51707.1)

U17 Niveau 2 Poule B => Pau Bleuets 2 (1^{er} forfait – match n° 53560.1)



FEUILLES DE MATCH INCOMPLETES

Match n° 53840.1 – Esman 1 / A.S.M.U.R 1 – Coupe Pyrénées U17

Feuille de match incomplète (délégué(s) non mentionné(s))

Match n° 51699.1 – Juillan Om 1 / Jurançon 1 – U19 Interdistrict Poule B

Feuille de match incomplète (délégué(s) non mentionné(s))

Match n° 53620.1 – Hasparren 2 / G.J. F.C.L.R./F.C.V.O. 1 – U15 Excellence

Feuille de match incomplète (délégué(s) non mentionné(s))

Match n° 53730.1 – G.J. Cas. G. P. 1 / Ent. Maul2/Riv1/Amik2 2 – U15 Niveau 2 Poule B

Feuille de match incomplète (délégué(s) non mentionné(s))

FEUILLES DE MATCH EN RETARD

Match n° 53646.1 – Ardanavy F.C. 1 / Usspa Football 1 – U15 Niveau 1 Poule A

Amende pour Ardanavy

DEMANDES DE CHANGEMENTS TARDIVES

Match n° 53564.1 – Pau Bourbaki F.A. 2 / Taron Seignacq 1 – U17 Niveau 2 Poule B

Demande de changement d'horaire tardive de la part de Pau Bourbaki

Le Président de la CDCJ,



J-C LARRIEU

La Secrétaire de la CDCJ,



E. LARRIEU

